



DEVIS DE LOCATION D'UN VEHICULE A DOUBLE COMMANDE

(ARRETE MINISTERIEL DU 17 MARS 2015)

Devis n° _____

Entre le **Loueur** :

Permis EKO, société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Immatriculée sous le numéro 812 049 211 RCS Rennes
Exerçant en son agence située : 90 rue de Chateaugiron – 35000 RENNES
Téléphone mobile : 06.48.09.77.25
E-mail : permiseko@orange.fr

Et l'**Accompagnateur** :

M. /Mme _____
Né(e) le ___/___/_____ à _____
Demeurant à _____
Titulaire du permis de conduire n° _____ délivré le ___/___/_____

En présence de l'**Apprenti** :

M. /Mme _____
Né(e) le ___/___/_____ à _____
Demeurant à _____

Numéros de téléphone : Accompagnateur : _____._____._____._____._____

Apprenti : _____._____._____._____._____

OFFRE DE LOCATION PROPOSEE :

1) VEHICULE LOUE

Marque et modèle : _____
Numéro d'immatriculation : _____
Carburant : _____

La prise de possession et la restitution des clés du Véhicule se font obligatoirement à l'agence du Loueur à l'adresse mentionnée ci-dessus, à la date et à l'heure convenues avec le Loueur.

Les frais de carburant ne sont pas à la charge de l'Accompagnateur et de l'Apprenti pour les formules semaine et examen du permis de conduire. Néanmoins, si les circonstances l'exigent, le Véhicule pourra être approvisionné en carburant. Le Loueur remboursera l'Accompagnateur et/ou le l'Apprenti des frais de carburant qu'ils auront payés, sur présentation de justificatifs.

Pour les formules journée, soirée et week-end, les frais de carburant seront à la charge exclusive de l'Accompagnateur, lequel devra restituer le Véhicule en ayant fait le plein en carburant. Il devra présenter au Loueur le justificatif de paiement du carburant.

2) FORMULE DE LOCATION – TARIFICATION – MODALITES DE PAIEMENT

Il est proposé de louer le Véhicule selon l'une des formules de location suivantes :

<input type="checkbox"/> Formule semaine Nombre d'heures louées : _____ heures Prix unitaire : _____ € TTC l'heure de location	<input type="checkbox"/> Formule journée Nombre d'heures louées : _____ heures Tarif : _____ € TTC pour toute la durée de la location
<input type="checkbox"/> Formule soirée Plafond kilométrique : _____ kilomètres Tarif : _____ € TTC pour toute la durée de location	<input type="checkbox"/> Formule week-end Plafond kilométrique choisi : _____ kilomètres Tarif : _____ € TTC pour toute la durée de location
<input type="checkbox"/> Formule examen du permis de conduire Nombre d'heures louées : 2 heures	

MONTANT TOTAL DE LA LOCATION : _____ € TTC

MONTANT DU DEPOT DE GARANTIE : 500 € TTC

Le montant total de la location et le montant du dépôt de garantie seront à régler en intégralité, mais séparément, au moment de la réservation du Véhicule.

Le montant de la location est valablement réglé par carte bancaire, par chèque ou en espèces, comptant ou échelonné, à la convenance des parties, étant précisé que, pour le paiement par chèque, le prix sera effectivement réglé par l'encaissement dudit chèque.

3) CONTENU DES FORMULES DE LOCATION

Désignation	Durée de location	Période de location	Autres conditions et modalités
Formule semaine	Location du Véhicule pour une ou plusieurs heures	Lundi au samedi de 9h à 19 h	Possibilité de louer un groupe de plusieurs heures pouvant être étalées dans le temps
Formule soirée	Location du Véhicule le soir en semaine	<ul style="list-style-type: none"> Prise de possession à 19 h (lundi au vendredi) Restitution le lendemain à 9 h (mardi au samedi) 	Impossible d'opter pour cette formule le samedi soir et le dimanche soir

Formule week-end	Location du Véhicule pendant les jours de fermeture de l'Agence (dimanche et jours fériés)	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de possession le samedi soir (ou la veille du jour férié) à 19 h • Restitution le lundi matin (ou au prochain jour de réouverture de l'Agence) à 9 h 	
Formule journée	Location du Véhicule pendant une ou plusieurs journées entières	Lundi au samedi de 9 h à 19 h	Restitution obligatoire du Véhicule au Loueur en fin de journée
Formule examen du permis de conduire	Location du Véhicule pour passer l'examen du permis de conduire	Lundi au vendredi de 9 h à 17 h	Location d'une durée incompressible de 2 heures

Offre promotionnelle : 1 heure de location offerte à partir de 15 heures louées et 2 heures de location offertes à partir de 30 heures louées (uniquement valable pour la formule semaine).

4) INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LA LOCATION

a- Pénalités

Les pénalités de retard s'appliqueront, cumulativement ou non, en fonction de la formule de location choisie :

En cas de dépassement du plafond kilométrique : **0,20 € TTC** par kilomètre supplémentaire effectué.

En cas de retard dans la restitution des clés du Véhicule : **100 € TTC** par heure de retard (Toute heure commencée est intégralement due).

Pour les formules soirée, journée et week-end, en cas de restitution du Véhicule sans avoir fait le plein de carburant : **40 € TTC** (quel que soit le nombre de kilomètres parcourus)

Les pénalités, si elles sont dues, feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Elles seront imputées, en priorité, sur le montant du dépôt de garantie mentionné à l'article 5 ci-dessous.

b - Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie est fixé à **500 EUROS TTC**.

Il est versé à la réservation du Véhicule par chèque ou sous la forme d'une pré-autorisation bancaire par carte bancaire, à la convenance de l'Accompagnateur ou de l'Apprenti.

Le dépôt de garantie est annulé, à la restitution du Véhicule, moyennant le respect des obligations incombant à l'Accompagnateur et à l'Apprenti, en vertu du Contrat de Location.

En revanche, il sera procédé au débit total ou partiel du dépôt de garantie, en cas de non-respect de l'une quelconque desdites obligations, dans les conditions exposées dans les Conditions Générales de Location, ce que l'Accompagnateur et/ou l'Apprenti acceptent expressément.

c - Assurance – Franchise

Pour tout dommage causé au Véhicule, quelle qu'en soit la cause, même s'il n'est pas reconnu responsable dudit dommage, l'Accompagnateur et/ou l'Apprenti restera redevable de la franchise d'assurance dont le montant de base est de **1.500 EUROS**. Le montant de la franchise variera, en fonction de la nature du dommage causé au Véhicule, et sera recouvré par le Loueur, conformément aux dispositions de l'article 10 des Conditions Générales de Location.

5) INFORMATIONS RELATIVES AU DEVIS DE LOCATION

Le présent devis de location est valable pendant une durée de 30 jours à compter de sa date d'établissement.

Il est établi et remis au client gratuitement, conformément à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 17 mars 2015. Le client reconnaît que la signature du devis emporte l'acceptation irrévocable de sa part des conditions générales et particulières de location, actuellement en vigueur.

6) DECLARATIONS DE L'ACCOMPAGNATEUR ET DE L'APPRENTI

L'Accompagnateur et/ou l'Apprenti déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- (a) qu'il a pris entière connaissance des dispositions du contrat de location, comprenant le devis et les conditions générales de location. Il déclare les accepter dans leur intégralité, sans exception, ni réserve ;
- (b) que les informations mentionnées à son sujet dans le devis de location ainsi que les documents qu'il a fournis sont sincères et exacts ;
- (c) qu'il a une parfaite connaissance des stipulations du Code de la route applicables à la conduite des voitures de tourisme et il s'engage à les mettre en application pendant la conduite du Véhicule ;
- (d) que son permis de conduire est toujours en cours de validité sur le territoire national et il n'est pas frappé par une décision (administrative ou judiciaire) de suspension ou d'annulation.

Il est précisé que la déclaration prévue au paragraphe d) ci-dessus s'applique uniquement à l'Accompagnateur, l'Apprenti n'étant pas titulaire du permis de conduire, au jour de la signature du devis de location.

Devis établi à RENNES, le ____/____/_____, en deux (2) exemplaires

SIGNATURES

<p>Le Loueur Permis EKO</p>	
<p>L'Accompagnateur (ou l'Apprenti) Signature précédée de la mention manuscrite « <i>Bon pour accord</i> »</p>	